



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-1

TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2011, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur de la Direction du développement économique et urbain du Service du développement et opération en date du 17 mai 2011 (DA112622015) et est conforme au plan d'urbanisme de ladite Ville, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par la greffière adjointe le 18 mai 2011. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, ainsi qu'à la mairie d'arrondissement située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce vingt-septième jour du mois de mai deux mille onze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingt-septième jour du mois de mai deux mille onze et qu'une copie a été affichée au point de services et à la mairie d'arrondissement le trentième jour du mois de mai deux mille onze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce trentième jour du mois de mai deux onze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement